

Zeitschrift: L'Hôtâ
Herausgeber: Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien
Band: 14 (1990)

Artikel: Tradition perdue : le jeu de quilles
Autor: Fleury, Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1064313>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TRADITION PERDUE: LE JEU DE QUILLES

Parmi les jeux qu'il a inventés, l'homme a souvent cherché à mettre en évidence sa force et son adresse. Extrêmement répandu et populaire autrefois, le jeu de quilles répondait parfaitement à ces exigences. Dans les temps reculés, les quilles étaient constituées de morceaux de bois taillés grossièrement et de boules travaillées de façon tout aussi rudimentaire. Puis, l'évolution des techniques permit au tourneur d'affiner son travail et de présenter des produits équilibrés et de qualité avant que n'apparaissent les jeux de quilles confectionnés entièrement à partir de matières synthétiques.

Les boules et les quilles les plus anciennes connues dans le monde, nous viennent de la civilisation égyptienne. Taillées dans la pierre, elles ont été découvertes dans les pyramides. L'odyssée pour sa part, nous révèle l'existence de quilles carrées comme en Egypte, également taillées dans la pierre, découvertes en Grèce et datant de la Guerre de Troie, douze siècles avant Jésus-Christ. Pourtant, certains spécialistes des traditions populaires pensent que le jeu de quilles est issu des traditions germaniques et que l'on doit son essor aux anciens peuples germaniques.

Dans nos régions, même s'il était connu depuis très longtemps, c'est sans doute au XIV^e et au XV^e siècle que le jeu de quilles commença à s'étendre à des couches toujours plus larges de la population. Ce jeu devint si répandu et popula-

re qu'il fallut en interdire la pratique sur la voie publique au début des années 1800 (Loi sur la police des routes du canton de Berne du 21 mars 1834 - art. 19). La plupart des établissements publics avaient construits des pistes de jeu à l'abri des intempéries, ce qui favorisa encore la pratique du jeu de quilles. Il avait connu un tel développement que les établissements qui ne disposaient pas de leur propre piste de jeu constituaient une minorité.

Les exemples ci-après donnent, à ce titre, une image éloquente de la situation au début de ce siècle.

Ainsi avec 1120 habitants, le village d'Alle qui comptait treize restaurants ne comptait pas moins de neuf jeux de quilles. A Cornol, 1100 habitants, on dénombrait six restaurants comptant chacun un jeu de quilles. Les quatre restaurants de Develier, 600 habitants, possédaient chacun leur jeu de quilles.

La situation n'était pas différente ailleurs dans la vallée de Delémont, aux Franches-Montagnes, dans le district de Moutier ou de La Neuveville ou en Erguel. C'est ici précisément que la tradition s'est maintenue grâce au Club de quilles « Erguel » né en 1956 d'une fusion



Rocourt - Auberge de la Croix-Fédérale. (A. Lachat, propr.)

divers modes, etc., dans les genres les plus nouveaux et prix les plus bas. 2-1-8

CACAO SOLUBLE
Suchard
EXCELLENTE QUALITÉ
PRÉPARATION INSTANTANÉE

Pour accordage et réparation de pianos
se recommande M. CHARLES ALDINGER, facteur
BALE Faubourg des Cendres 68ⁿ
6-1-8 (anciennement Nadelberg 23) O. B. 496

ON DEMANDE
2 scieurs
dont un pouvant conduire une circulaire.
S'adresser à M. Jardot, à St-Hippolyte (Doubs). 5-5

AU MAGASIN
CHÈVRE-VONMOOS
à Glovelier
on trouve toujours des marchandises de 1^{er} choix aux prix les plus bas.

Aperçu de quelques articles :
Café, depuis 60 cent. le 1/2 kil.
Chicorée, le kilo, 65 cent.
Macaronis, 1^{er} qual., le 1/2 kilo 40 cent.
Saindoux Wilco, 1^{er} qual., le 1/2 kil. 70 cent.
Fromage, bon ordinaire, le 1/2 k. 80 cent.
Fromage maigre, le 1/2 kilo, 45 cent.
Pétrole, le litre, 25 cent.

LARD SEC
Beau mais pour bétail.
Pour St-Martin
Farine, qualité supérieure
VIN dep. 60 c. le litre.

Chez le même
CATÉCHISME
à l'usage du diocèse de Bâle
Seul autorisé par l'autorité ecclésiastique
Edition nouvelle illustrée.
— 1 fr. l'exemplaire —
Ainsi que tous les articles d'école. (H-1712-P) 2-1-8

ON DEMANDE
dans un petit ménage de Porrentruy, pour entrer le 15 octobre, une bonne servante.
S'adresser au bureau du Jura qui indiquera. 4

4 à 5 pivoteurs et acheteurs d'échappements et d'indus, ainsi que 3 remonteurs, pourraient entrer de suite dans les ateliers Gostery Frères, à Fontenelle. 2-1

ON OFFRE À VENDRE
20 toises de foin, 1^{re} qualité pour transporter.
S'adresser à M. Joseph Paratte, à Muriaux. 2-1

Au comptoir F. Girardin
à PORRENTUY
on demande pour entrer de suite un bon commissionnaire, garçon ou fille. 3-1

Fête de Muriaux.
Danse publique
Dimanche, 14 et lundi, 15 à l'auberge de la Croix Fédérale
Excellente musique.

Chez le même, il sera joué sur son jeu de quilles une répartition de 100 fr.
Bon accueil est réservé aux amateurs. 1

S'adresser au propriétaire sous-signé. (H-1709-P) 2-1-8 ECABERT, notaire.

Au magasin LIPPACHER
à Porrentruy (Suisse)
PIANOS
Vente et location par amortissement au mois.
Instruments de musique de toutes espèces.
MUSIQUE
allemande, française et italienne
Abonnement de lecture musicale

Cigares, pipes et tabacs
LORGNONS & LUNETTES
Dépôt de verres de montre

Valeurs à lots
GRAND TIRAGE
20 novembre 1883
GROS LOTS
500,000 fr.
Primes de fr. 500,000, 4 fois 100,000, 50,000, 25,000, 10,000, 1,000 fr. en or
Prix : 5 fr. par billet
contre remboursement
Prospectus gratis franco
H. DEGEN, Bâle.
(O-4069-B) 4-2-2

Municipalité de Porrentruy.

AVIS
Les bureaux de la mairie, de la recette communale et de l'état civil seront pour cause de nettoyage des locaux, fermés samedi, 13 courant, toute la journée.
Porrentruy, 19 octobre 1883
Greffé de la mairie.

Danse publique
au restaurant Blumenau à FONTENET
dimanche, 14 courant.
Musique des frères Rüfer.

centiares.
Section E, n° 235. Des les Champs montants, un champ de 13 ares 25 centiares.
Section F 1/2, n° 120. Pré de la Fontaine, un pré de 29 ares 72 centiares.

Et immédiatement après, il sera exposé en vente la maison d'habitation avec grange et écurie ayant appartenu à Léonard Gagnat, située agréablement au village de Cornol.
Par commission : FATTET, not.

Plusieurs remonteurs pour grandes et petites pièces remonteuses sont demandés à la
Fabrique de Bassecourt
(H-4184-J) 15-5

ALÉNDRE
un beau et gros chien de garde, race danoise.
S'adresser à M. Némorin Froidevaux, aubergiste aux Vacheres-des-Brenleux. 2-1

AVIS
M. FRED. WIRTE, fabricant d'horlogerie à Porrentruy, offre
500 fr. de récompense
à quiconque découvrirait l'auteur ou les auteurs du vol d'horlogerie commis avec effraction et à son préjudice dans la nuit du 2 au 3 octobre 1883. 2-2
Préfecture de Porrentruy.

La fabrique de Sonceboz
demande pour entrer de suite un bon ou une bonne sertisseuse à la machine.
Ouvrage suivi et bien rétribué. (H-4503-J) 3-1

Jeu de quilles.
Dimanche 14 et lundi 15 octobre, il sera joué sur le jeu du Restaurant des Bains, à Porrentruy, une montre 20 lig. argent et un revolver neuf. Les amateurs y sont invités. 1 p

Jeu de quilles.
Dimanche 14 et lundi 15 octobre, il sera joué sur le jeu de quilles de l'Assesseur.
Bon moût.
Réception cordiale. (H-4485-J) J. SILVANT.



s'adresser à
WENNER & GUTMANN, à ZURICH.

On demande à louer
à Porrentruy, un logement comprenant trois pièces et une cuisine, situé soit dans l'intérieur de la ville, soit hors de ville.
S'adresser au bureau du Jura qui indiquera. 3-8

BONCOURT
Le jeu de quilles
est remis à dimanche, 14 octobre. Les remparts joueront à la répartition. Dix prix sont destinés aux meilleurs joueurs. Les amateurs y sont cordialement invités. 2-2

Fête de Muriaux.
Danse publique
Dimanche, 14 et lundi, 15 octobre à la Halle des Amis aux EMBLOIS.
Musique de Saignelégier
Invitation cordiale. 2-2

Jeu de quilles.
Dimanche 14 et lundi 15, il sera joué sur le jeu de quilles de M. Scabert, aux Emblois, une répartition d'environ 100 fr.
Les amateurs y sont cordialement invités. 1

Jeu de quilles
Dimanche, 14 octobre 1883, il sera joué un
Straff
sur le jeu de quilles de l'Assesseur.
Bon moût.
Réception cordiale. (H-4485-J) J. SILVANT.

horizontales ou verticales
Chaudières à vapeur, chauffages à vapeur, ventilations, etc.

Pour prix et détails,
(H-3659-30) (421) 3-4-5

UN BON
repeaseur et remonteur fidèle
pourrait entrer de suite au comptoir de M. Emilie Segret, à Renan. 3-3-8

A LOUER
un logement composé de trois chambres, cuisine, cave et grenier. (H-1714-P) 1
S'adresser à M. Louis Filler.

Avis aux monteuses de boîtes
On demande 2 bons tourneurs sur argent.
S'adresser, franco, au bureau du Jura qui indiquera. 4-1

Jeu de quilles.
Dimanche, 14 octobre, il sera joué sur le jeu de quilles de M. Gattin, à La Locomotive, à Bassecourt, une répartition d'une valeur de 100 fr. composée d'un caupé et d'une sacroche.
Les amateurs y sont cordialement invités. 1

FOUR AUBERGISTES
et amateurs de bonnes liqueurs
Extraits pour faire soi-même très facilement avec économie des liqueurs saines, telles que : Anisette, Chartreuse, Genièvre, Bitter, Cognac, Rhum, Maraschino, et tous autres. Les produits préparés par J. Gass, à Bâle, fabricant de produits technologiques, en flacons pour 5 et 10 litres avec mode d'emploi sont en dépôt à la pharmacie Gigon, à Porrentruy; droguerie Feneau, à Delémont; droguerie Tsché, à Tavannes. (O-B-4118) 4-1

Lessive Phénix
Seul produit de ce genre diplômé à Zurich.
Dépôt général pour le canton de Berne : Lörtscher et Cie, Roskopfhaus, à BERNE. 5-4-8

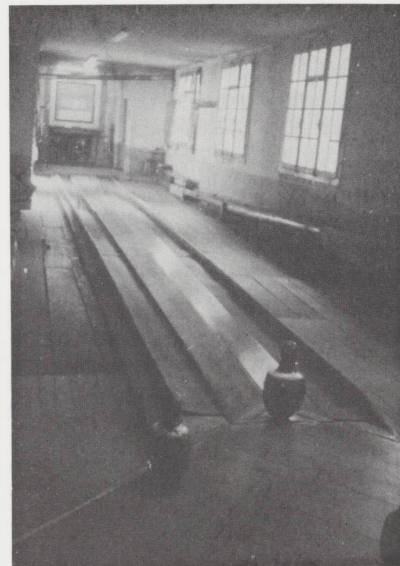
Extrait d'une page de journal de 1883 comportant des annonces mentionnant un jeu de quilles.

des Clubs de quilles de Renan et de Saint-Imier. Fruit de l'amitié entre des hommes passionnés par ce jeu ancestral, le Club de quilles «Erguel» poursuit son chemin dans notre monde en pleine ébullition.

Messieurs André Courvoisier, Saint-Imier, Marcel Isler, Renan, Albert Chopard, Saint-Imier, Pierre Rubin, Mont-Soleil, Roger Chopard Grandval et aujourd'hui M. Germain Juillet de Saint-Imier se sont succédé à la présidence du club qui déploie encore une belle activité en participant notamment à la Coupe suisse et au Championnat intercantonal où se retrouvent des équipes neuchâteloises et le Club «Erguel».

Le jeu de quilles de la Maison du Peuple à Saint-Imier appartient au Club de quilles «Erguel». Il est construit dans une annexe placée derrière le restaurant et la piste, avec ses 16 mètres est particulièrement imposante. Elle répond aux exigences actuellement en vigueur qui prescrivent que les pistes doivent avoir une longueur de 16 à 17 mètres. En comparaison, la piste du jeu de Bressaucourt mesure 13,9 mètres et celle de l'ancien jeu du Restaurant des Grottes de Réclère, mesure 12 mètres.

Contrairement à la plupart des pistes qui sont construites en sapin, et que l'on arrose pour qu'elle deviennent plus glis-



Jeu de quilles de la Maison du Peuple à Saint-Imier.
(Photo J. Bueche)

santes, celle de Saint-Imier est construite en chêne. Le jeu étant entièrement à couvert, on entretient la piste en la cirant. Elle est formée de deux madriers légèrement concaves et la symétrie des formes offre les mêmes possibilités aux droitiers qu'aux gauchers. Au départ, la piste mesure 66 cm de largeur et 53 cm à l'arrivée. Autour du jeu, le sol est recouvert de planches en sapin parallèles à la piste.

Fidèle observateur des traditions populaires de son coin de terre, Jules Sur-

Les Bois. - Restaurant de la Gare



Collection Robert Fleury, Develier.

dez, à qui nous cédon la place, décrivait ce jeu séculaire dans le texte que nous reproduisons ci-après «Le jeu de quilles dans le Jura bernois», article paru dans la Revue de la Société suisse des traditions populaires, éditée à Bâle en 1948.

«Le jeu de quilles est le sport qui passionne le plus les campagnards jurassiens, de l'adolescence à l'âge mûr, et les enfants eux-mêmes y prennent un plaisir extrême quand, en l'absence de joueurs plus âgés, l'aubergiste leur permet de lancer quelques boules.

De même que dans une ville d'eaux le joueur ne tient plus en place sitôt que se fait entendre la sonnerie de la salle de jeux, le Jurassien quitte sa demeure ou interrompt sa promenade dès qu'il oit le heurt des boules contre les quilles.

Le jeu de boules par excellence est celui des Franches-Montagnes. Le premier venu n'abat point d'emblée la première quille. Si elle demeure debout (*drasi'*) les autres quilles abattues n'ont aucune valeur. Il faut un long apprentissage au cours duquel on dépense force argent et où l'on essuie bien des échecs pour devenir un bon joueur de quilles. Dans ce sport-là, comme dans bien d'autres, il est des professionnels qui raflent tout : à eux les «bornes», les moutons gras et laineux et l'argent des «répartitions». S'ils avaient l'occasion de se vouer à leur sport favori les jours ouvrables et durant la morte saison (le jeu de boules est toujours installé en plein air) ils ne pour-

Samedi 14 Dimanche 15 mai 1955

Répartition organisée par le Club de boules de Renan sur le jeu de la Maison du Peuple Saint Imier.

R E G L E M E N T

- Art. 1 Il sera joué une somme de fr. 200.- répartie en 6 classes. Les prix seront payés en espèce.
- Art. 2 La répartition se joue en cinq coups de boule. Le prix de la passe est fixé à fr. 1.50, chaque joueur à droit à 2 essais.
- Art. 3 Les joueurs peuvent, sur demande, reporter les 2-3 et 4 émes coups pour la passe suivante.
- Art. 4 Toutes quilles tombées comptent.
- Art. 5 La répartition se terminera à 20h.1/2 précise le dimanche soir.
- Art. 6 A partir de 16 h. le jour de la fermeture, aucun nouveau joueur ne sera admis.
- Art. 7 A partir de 19 h. 1/2 il ne sera pris qu'une passe à la fois par chaque joueur.



raient exercer une profession plus lucrative.

Le «pont» ou *pyèton* du jeu de quilles¹ franc-montagnard (*tènyon*, *montènyon*) est formé des deux moitiés d'une tige d'épicéa (*fuat*) placées côte à côte sur des traverses (*travouèch*). La longueur, qui varie suivant celle de l'emplacement (*pyès*, s.f., *tchézà* s.m.) dont on dispose, en est de 15 à 20 mètres. Le joueur prend son élan *lin* s.m., *anbru's* s.f.) sur un petit plancher rectangulaire d'environ 3 mètres de longueur et 2 mètres de largeur

(*lè pyètnè'*). Les neufs quilles (*gréy*) sont disposées en quinconce, par rangs de trois, sur le quillier (*gréyi'*) qui est un carcé sur l'angle de 1,50 mètre de côté. Elles sont d'égale grandeur, sauf la première (*lè prami'r*), située au bout du «pont», qui est plus pansue, et ses voisines de gauche et de droite, les «renvois», un peu moins rebondies qu'elle. Elles ont de 15 à 20 centimètres de hauteur et de 10 à 15 centimètres d'épaisseur.

La quille du fond se nomme «la dernière» (*lè dri'r*), celles des deux angles la-

téraux sont «les coins» (*lè kâr*)². On appelle «neuf» (*la nu'f*) la quille du milieu (*st'e di mouètan*, *st'e d'anné*). On s'efforçait jadis, dans un jeu abandonné depuis, de n'abattre que cette quille (qui valait 9 points) sans en faire tomber aucune autre³. Les quilles placées au milieu des deux côtés du fond sont *l'è gréy di mouètan d'é san'de dri'*⁴. On nomme *lin.ny*, *rantch*⁵ ou *rantchat*, le rang formé par les trois quilles faisant suite au «pont»: la première, celle du centre et la dernière⁶. *F'er lè torè'* c'est abattre avec la boule (*bòl*) la première et la dernière quille en laissant debout celle du milieu. *Lok'e*, c'est manquer la première quille; *tchin-pouèyi'* ou *bàsè*, c'est lancer la boule à côté du «pont»; *sivè* ou *louètchi'* *lè prami'r*, c'est effleurer la «première»; *brà-lè'*, branler, se dit d'une quille légèrement touchée qui oscille; *pèsè*, passer, signifie poser un pied hors du petit plancher, en prenant son élan: dépassement permis, si l'on joue «à boire» mais sévèrement défendu au jeu de la «borne» (*bou'n*) ou de la «répartition». «*Bòbé*!» (bois bas!) crie le «requilleur» aux joueurs, lorsqu'il s'aperçoit *in extremis* qu'il a oublié de redresser une quille. Le coup est nul lorsque la «première» culbutée se redresse ailleurs. On ne tient pas compte d'une quille renversée par un ricochet, un choc en retour de la boule⁷. *Tiri' èva l'gréyi'*, *tó tiri' èvâ*, *tó tiri' bé*, c'est abattre beaucoup de quilles. Si l'on peut déjà s'enorgueillir «d'un coup de 4, de 5 ou



Permis de jeu

(Loi du 27 mai 1889, art. 3 a 1 et 2)

Par le présent permis, le Sr Fernand Sunier mandataire du Cercle ouvrier demeurant à St-Imier est autorisé à organiser un vaquille pour 200.- à St-Imier pendant _____ heures, les 14 et 15 mai 1955 à la Maison dès _____ heures de l'après-midi. du Peuple à St-Imier.



Reçu l'émolument légal à 10 % soit	fr. 20.-
Pour le présent permis, timbres compris	fr. 0.50
inclus timbre demande	
Total	fr. 20.50 plus port

Courtélary, le 9 mai 1955

Vice-
Le Préfet: *[Signature]*

de 6», c'est une véritable prouesse que de faire choir 7, 8 ou 9 quilles sur un quillier bien assujéti⁸.

La moitié gauche du «pon» en est le devant (*dvin*), le dessus (*dchu*), le pont de devant (*pon d devin*), le pont de dessus (*pon d dechu*); celle de droite en est le derrière (*dri'*), le dessous (*d dò*), le pont de derrière (*pon d deri'*), le pont de dessous (*pon d dedò*), le milieu du pont se nomme le *mouètan*, *lè djouint*.

Trinnè sè bòl, traîner sa boule, c'est la laisser retomber, d'une faible hauteur, sur le commencement du pont. *Viri' sè bòl*, virer sa boule, c'est lui imprimer un mouvement de rotation. *Linsi', fri, dju'r* ou *ichinpè sè bòl*, c'est lancer sa boule quelques mètres en avant. *Pouètch sè bòl*, porter sa boule, c'est la lancer le plus loin possible, voire jusque sur la première quille (*lè pouètchè chu lè prami'r*). *Dju'r lè djouint, lè riv, la dchu, la d dò*, c'est viser, en jouant, le milieu, le bord, la gauche ou la droite du pont. *Souèyi'* ou *krou'ji'*, faucher ou croiser, c'est faire passer sa boule d'une moitié du pont sur l'autre.

Avant de commencer une partie de boules il faut arroser soigneusement le pont (*mouéyi* ou *èrózouéyi' l dju'*). La position prise par le joueur (*djuou, djuà*), à l'arrière de la petite piste d'envol, a une importance primordiale. Il se place au milieu ou plus ou moins à gauche ou à droite, le pied gauche en avant, suivant l'endroit visé. C'est ce qu'on appelle

STATUTS INTER-CANTONAL DE L'ASSOCIATION DES JOUEURS DE BOULES.

- 1) Le 18 mai 1946 il a été fondé une Association cantonale de joueurs de boules (grand jeu neuchâtelois) par les clubs de Neuchâtel, Val-de-Ruz, La Chaux-de-Fonds et par la suite les clubs du Locle, Renan, l'Epi La Chaux-de-Fonds, Fleurier. Toutes nouvelles Sociétés seront les bienvenues.
- 2) Toute nouvelle adhésion de clubs doit être faite trois mois avant le début du championnat inter-cantonal afin de pouvoir participer aux dits championnats. L'émolument d'admission est de Fr 50.-.
- 3) Il est prévu une cotisation de 50 centimes par mois et par membre qui devra être payée au caissier central au début de janvier selon l'état nominatif complet des clubs.
- 4) Les clubs seront tenus de faire parvenir au Secrétariat central l'état nominatif complet de leurs effectifs. Les adhésions des nouveaux membres doivent être annoncées tout de suite si non elles ne pourront être prises en considération lors des compétitions.
- 5) Tout club démissionnaire doit annoncer deux mois au préalable sa démission et être à ce moment-là en ordre avec les cotisations. Tout club ayant démissionné et désirant réintégrer l'Association devra payer l'émolument d'entrée de Fr 50.-.
- 6) Tout membre quittant un club pour entrer dans un autre devra régler les cotisations envers son club faute de quoi il ne pourra participer au championnat avec un autre club.
- 7) Le groupement ne pourra être dissout tant que deux clubs en demandent le maintien.
- 8) Le groupement est administré par le Comité central qui se compose de un membre par club et complété par le Président de chaque club ou son remplaçant. Le remplaçant du Président a le droit de vote.
- 9) La Commission technique est formée de deux joueurs de la main droite et de deux joueurs de la main gauche. Cette Commission est convoquée par le Président central au cas où un club en demande la convocation. Si la Commission de jeu n'obtient pas satisfaction, le jeu peut être supprimé pour le championnat en cours.
- 10) Le Président central s'occupe de la direction du groupement et prend toutes mesures utiles pour la bonne marche de celui-ci. Le Caissier central administre les finances, le Secrétaire central tient à jour les verbaux et la correspondance; il est secondé dans sa tâche par les assesseurs.

./.

pouèr sè pèsé, prendre son pas. Dans la boule, qui peut avoir une vingtaine de centimètres de diamètre, sont ménagés un trou pour le pouce et une large ouverture pour les quatre autres doigts de la main. Le joueur élève d'une main la boule à la hauteur de sa tête et la soutient de l'autre. Il vise le but choisi, fait deux pas

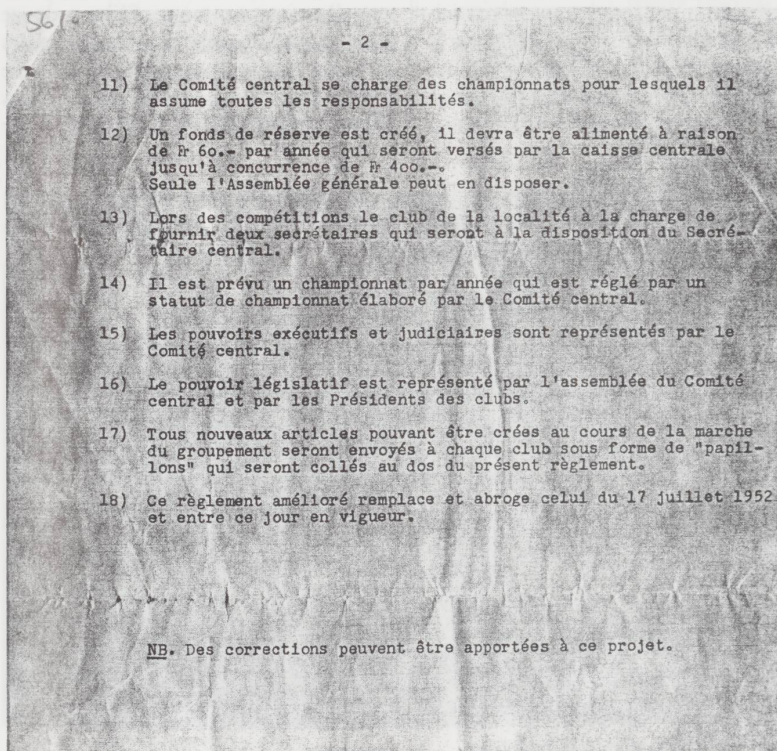
en avant en la balançant en arrière et en avant, pour lui donner de l'élan (*lin, an-bru's*), puis la lâche sur le pont. Quel délice lui causent les craquements secs (*krà-chè*) arrivant du quillier qui indiquent un beau coup de boule ! Il faut voir la mimique expressive, souvent comique, soulignant ses réactions. Chaque joueur a ses

gestes particuliers pour extérioriser ainsi sa joie ou sa déception. Il semble qu'il veuille, par ses contorsions, suggestionner la boule en marche et la mettre sur la bonne voie.

On nomme « requilleur », *rbòlou, rbousou, rdrasou, rvirbòl*, la personne chargée de « requiller » (*rbòlè*, etc.) c'est-à-dire de redresser les quilles et de renvoyer les boules. Celles-ci sont roulées sur une sorte de chéneau ou sur deux perches jumelées disposées obliquement. Derrière le quillier, une barrière formée de pieux (*pà*) et de verges de coudrier entrelacées (*fàs s.f.*) sert à arrêter les boules.

On joue habituellement, sur un jeu de quilles, un litre de vin par partie et il est d'usage d'en offrir de temps à autre un verre à celui qui « requille ». Une ordonnance bernoise interdit d'employer les enfants en âge scolaire à quiller le soir, après 7 heures, du 1^{er} avril au 30 septembre, et après 6 heures, du 1^{er} octobre au 31 mars. L'aubergiste qui contrevient à cette défense peut être puni chaque fois d'une amende de 1 à 50 francs. Si la contravention est le fait de ses hôtes et s'il a tenté en vain de l'empêcher, ce sont eux qui seront passibles de l'amende en question. La loi scolaire actuellement en vigueur dans notre canton défend par contre absolument aux écoliers de se livrer à cette occupation. (En 1947 dans le canton de Berne.)

Quand les joueurs ne sont pas nombreux ils ne se répartissent point en deux



camps adverses. *Tchètyun dju' po lu*, chacun joue pour soi. Celui qui abat le moins de quilles, en 2, 3 ou 4 boules, est redevable d'une «coche»⁹ de 25 à 50 centimes. Jadis, on faisait des entailles (*ankran.n*) à de petites lamelles de bois. De nos jours, les «coches» et le nombre de quilles renversées sont inscrites à la craie, sur une ardoise.

Les perdants ont toute latitude pour «débattre» entre eux (*debètr, rdju'r, rfri, rtapè*) voire pour mettre la somme entière «sur le dos»¹⁰ du joueur le plus faible ou le moins chanceux.

Chacun joue également «pour soi» au jeu de la «borne» (*bou'n*). Un joueur débrouillard perçoit les enjeux (*dju'*) de la première partie, 10 ou 20 ct. au plus. Ce n'est qu'exceptionnellement que l'enjeu est de 50 ct., 1, 2 ou 5 fr. par personne. Il faut alors que l'alcool ou quelque autre diable s'en mêlent. A celui qui a empoché l'argent de la première «borne»¹¹ incombe le soin de percevoir les nouveaux enjeux. Ils se plaçaient jadis sur une borne ou sur une pierre quelconque. Deux joueurs s'entendent parfois pour se partager éventuellement la «borne» si l'un d'eux vient à la gagner (*è lè yve*)¹². Sitôt qu'une boule a été jouée, il y aurait lieu de crier, comme un croupier : «Les jeux sont faits... Rien ne va plus !» car un nouvel arrivant ne peut «se mettre sur la borne» (*s bòtè chu lè bou'n*) avant la fin de la partie.

Quand on joue de «la boisson» on re-

cueille parfois les enjeux — peu élevés — d'une «petite borne» (*bou'nat*) que gagnera le meilleur joueur. Celui qui n'est pas encore bien aguerri n'est pas tenu de verser sa quote-part et de courir ainsi un second risque.

Lorsque deux ou plusieurs gagnants (*dyin.nyin*) obtiennent le même nombre de points, qu'ils ont donc rampeau («rempère», *rèpe*) tous les autres participants doivent «recharger» (*ritchèrdji'*), c'est-à-dire verser un nouvel enjeu. La «borne» devient singulièrement bonne si le fait se produit plusieurs fois de suite.

Quand les joueurs jouent à boire ou à manger (un litre de vin rouge, le café, une collation *rsenyon*) ils forment habituellement deux camps¹³. Pour désigner les «près» ou les «loin» il est nécessaire de «tourner» (*virj*)¹⁴. L'un d'eux se charge de ramasser les gages (*rèmèsè* ou *rèmèdji' lé gèdj*) : clefs, couteaux, etc. qu'il laisse ensuite tomber sur une boule, d'une hauteur d'environ un mètre. S'il y a douze joueurs, par exemple, les possesseurs des six gages les plus rapprochés de la boule seront dans un camp, ceux des six gages les plus éloignés seront dans l'autre. Pour



Oblitération de Grandfontaine 12, VIII.10.

que les partenaires puissent se reconnaître (*se rkouin.nyàtr, s dékouin.nyàtr, s dé-savrè*) les « près » retroussent (*rébrèsan*) un peu le canon gauche de leur pantalon ou tracent un signe à la craie (*mèrk s.f.*) sur la pointe de leur chaussure¹⁵.

On peut jouer « en 3 à 4 boules tout quitte » ou en deux parties de 2 à 3 boules. Quand, à la fin d'une partie (*pètchi*), les deux camps ont le même nombre de quilles, soit donc rampeau, ils doivent « débattre » (répéter, recommencer). Si

CONCOURS INDIVIDUEL 1957

Groupe: " Erguel "

M. *Umann Marcel*

Chaux-de-Fonds	1. 1 ^{er} tour: 17-18-19-20-21-22-23-24-25-26										Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	8	6	8	7	4	6	2	3			
	6	6	4	6	6	7	3	5			
	x	4	5	6	7	4	2	6			
	x	5	5	6	6	6	2	8			
	Total . 112										

Saint-Imier	2. 2 nd tour: 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10										Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	5	5	5	6	5	2					
	5	6	6	5	7	6	5				
	x	6	6	5	5	6	8				
	x	6	6	6	5	5	2				
	Total . 112										

Coffrane	3. 3 rd tour: 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10										Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	4	8	6	7	6	6	3	2			
	7	6	6	6	6	6	3	7			
	x	7	7	6	4	6	3	0			
	x	7	4	6	6	6	1	6			
	Total . 115										

Rang: 2

TOTAL 582

Cette fiche n'est remise au joueur qu'à la fin du tournoi.

Comité central.

CHALLENGE DE L'IMPARTIAL doté par l'Imprimerie Courvoisier Journal "L'Impartial"

Le challenge "Impartial", offert à l'Association inter-cantonale des joueurs de boules, se disputera d'après le règlement suivant :

RÈGLEMENT :

1. Il est accessible à tous les Clubs faisant partie de l'Association inter-cantonale des joueurs de boules.
2. Ce challenge se disputera deux fois par année, une fois sur jeu fermé, une fois sur jeu ouvert. Seul, le vrai jeu neuchâtois entre en considération.
3. Les jeux seront désignés par tirage au sort au début de chaque tournoi.
4. Chaque Club a la possibilité de présenter une ou plusieurs équipes de 4 joueurs. Tous les résultats comptent.
5. Chaque équipe à l'obligation de se présenter à l'heure indiquée au complet, faute de quoi elle sera éliminée sans autre, sans remboursement de la finance d'entrée.
6. Le Club doit donner la formation des équipes 2 semaines avant le début du championnat.
7. L'équipe qui aura totalisé le plus de quilles sur un jeu deviendra détenteur du challenge pour 6 mois.
8. Ce challenge sera disputé 25 coups sur chaque jeu. Deux coups d'essai sont autorisés. Toutes quilles tombées comptent.
9. Les joueurs doivent croquer à deux, ou à quatre.
10. Il sera perçu une finance de fr. 10.- par équipe. Le requillage est à la charge de l'Association inter-cantonale.
11. L'équipe qui aura gagné le challenge 5 fois en 5 ans en deviendra le détenteur définitif.
12. En cas d'égalité, les équipes devront se présenter, sur convocation, la semaine suivante, afin de désigner le vainqueur. L'équipe non présente sera déclassée. Requillage payé par les équipes.
13. Les équipes à égalité devront rejouer :
1er débat, 25 coups de boules, sans essai, p. joueur
2me " 10 " " " " "
3me " 5 " " " " "
14. Deux membres du Comité central seront délégués sur chaque jeu pendant le déroulement du tournoi. Une invitation sera adressée au donateur pour qu'il délègue un membre de la rédaction le jour de la compétition.
15. Toute contestation pouvant surgir entre joueurs sera tranchée, sans appel, par le Comité central.
16. Ce règlement, établi par le donateur, ne peut être modifié.

La Chaux-de-Fonds, juillet 1959.

Au nom du Comité central :

Le président,

Le secrétaire,

R. Guber

L. Lods

chaque camp gagne une partie (une manche), on doit « jouer la belle » (*dju'r lè bèl*).

Lorsque celui qui joue en dernier lieu la dernière boule d'une partie se croit sûr d'abattre suffisamment de quilles pour faire gagner son camp, il annonce « coup pour deux » (*kò pó dou*) et les points obtenus comptent également pour la manche suivante¹⁶.

Si le nombre total des joueurs est impair, un volontaire (un novice habituellement ou le dernier arrivant) devient le roi ou le *lonpèr* et joue 1 à 3 boules pour chaque camp¹⁷. Qu'il ne s'avise pas toutefois d'en favoriser volontairement l'un au détriment de l'autre sinon son sort serait aussi peu enviable que celui de l'arbitre d'un match opposant des footballeurs romands à des Suisses allemands.

Les perdants (*pradjin*) sont dispensés de payer le « requilleur », cette charge incombant aux gagnants qui jouent chacun une boule pour éliminer tous les partenaires de leur camp, sauf un. Il va de soi qu'au jeu de la « borne » c'est le gagnant qui rétribue le « rebouleur ». Quand on ne se hâte pas de payer ce dernier, il faut l'entendre crier à pleins poumons : « *La rbòlou!... La rbòlou!* » Si l'on tarde trop de donner suite à son injonction, il séquestre parfois la première quille. Un coup de pied donné subrepticement à une quille fait parfois pencher la balance en faveur de son camp favori. Si son mouvement est surpris, on devine

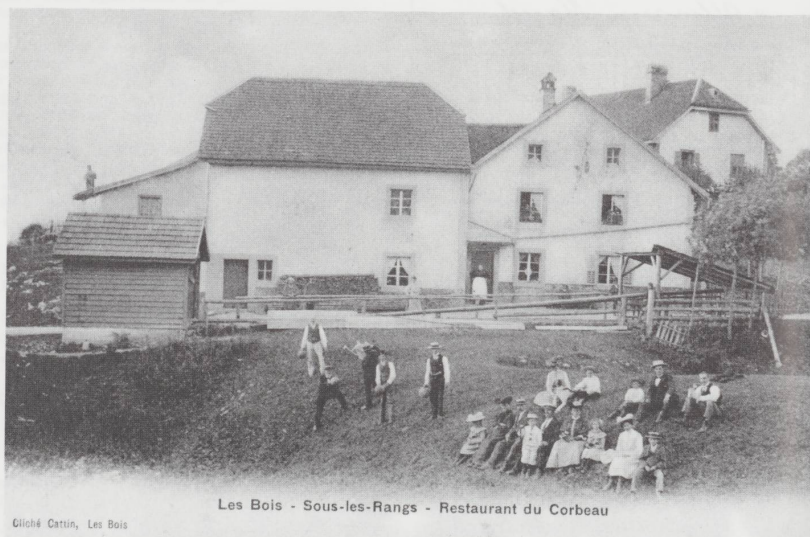
les protestations qui peuvent s'élever. Les contestations sont toutefois moins vives et moins nombreuses dans une partie de boules que dans une partie de « bino-cle »¹⁸, de rams ou de « petite bête »¹⁹.

La dju' de gréyat, le jeu des petites quilles est le jeu de boules de table. *Dju'r an l'è rantchat*, jouer à la petite rangée, c'est jouer aux quilles en les disposant sur trois rangs de trois.

Quand on joue « aux camarades » il arrive souvent qu'un joueur dise à un autre qui va lancer une boule : « *Kètra sò chu tè bòl!* » (4 sous sur ta boule!) ou

« *I t fi' kètr' sò!* » (Je te « fiers » 4 sous!) Celui des deux qui a fait le moins de quilles paye l'enjeu convenu ou dit à son camarade : « *I te rchœ!* » (Je te « ressuis! ») Cela peut continuer ainsi durant plusieurs parties avec des alternatives de gain ou de perte, pour chacun d'eux. Lorsque aucune partie ne se joue il arrive aussi qu'une personne dise à une autre : « *Nò fryan in tchâvé?* » (Nous « fêrissons » une chopine?)

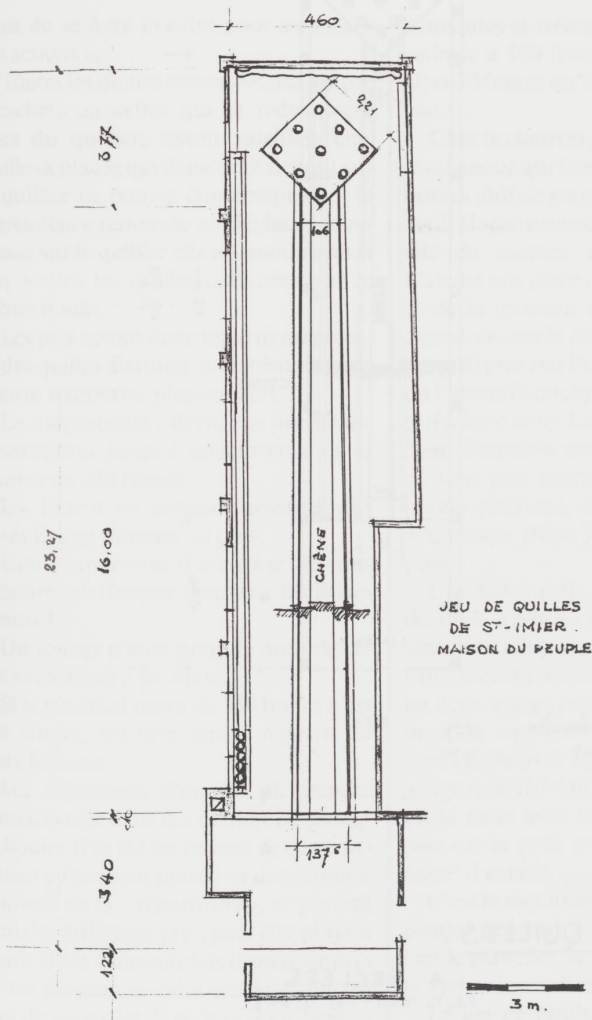
Quand un joueur va lancer une boule décisive d'où sortira la victoire ou la défaite de son camp on dit parfois plaisam-



Gliché Cartin, Les Bois

Les Bois - Sous-les-Rangs - Restaurant du Corbeau

Collection Hubert Bouille, Les Bois

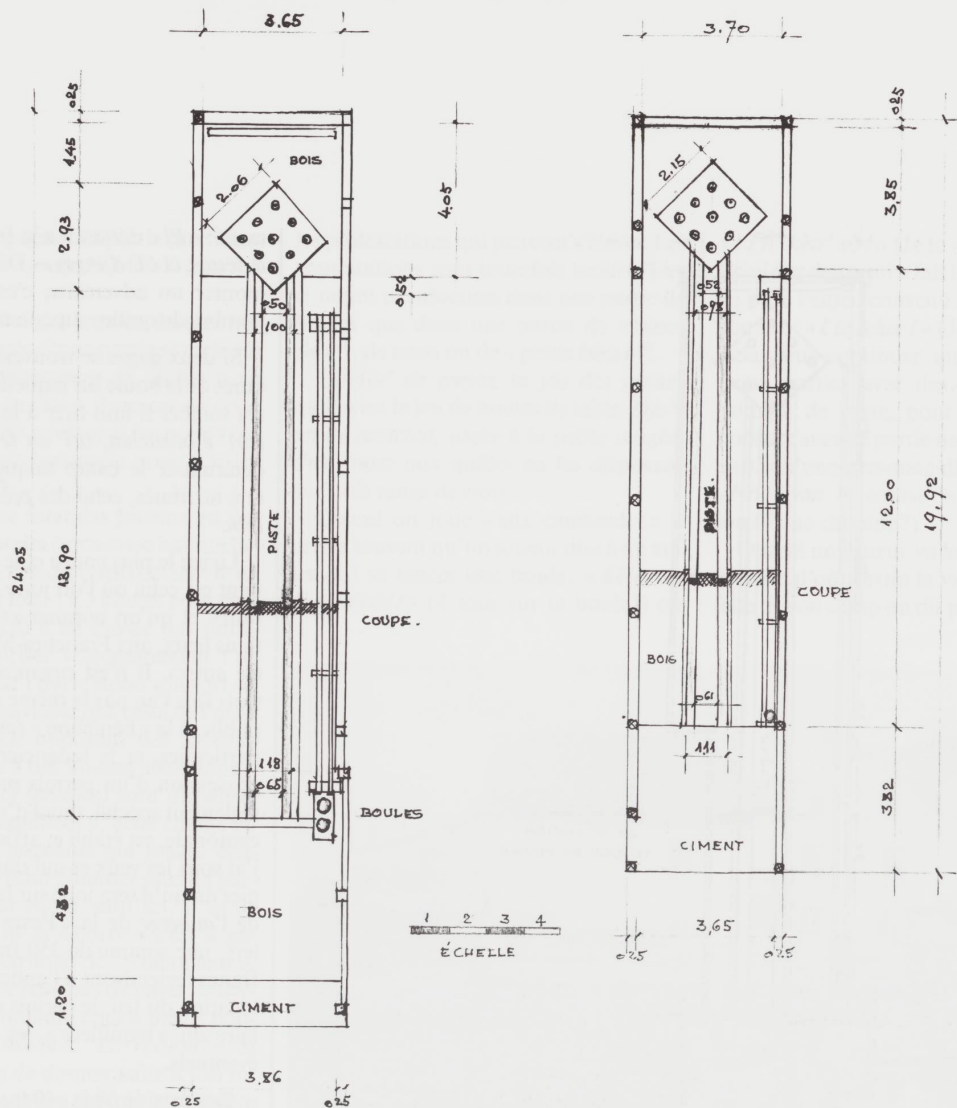


ment : « *El é détras, il a la frousse, è tchi' d détras, èl é lè djingéy* ». Débouquer, démonter un adversaire, c'est abattre un nombre de quilles supérieur au sien.

Si deux gages se trouvent à égale distance de la boule sur laquelle on les a laissés tomber il faut tirer à la courte paille (*tiri' é brœtchat, tiri' an lè bouèz*) pour déterminer le camp auquel ils doivent être attribués, celui des *près* ou celui des *loin*.

Le jeu le plus couru et le plus passionnant est celui où l'on joue « une répartition » et qu'on nomme « strâf » en certains lieux, aux Franches-Montagnes entre autres. Il n'est organisé que deux à trois fois l'an par le même établissement public, à la « bénichon » (*aux bni'son*) en particulier, et le tenancier doit être en possession d'un permis préfectoral. Un règlement spécial, muni d'une estampille cantonale, est établi et affiché. Celui que j'ai sous les yeux et qui date de l'an dernier dit qu'il sera joué sur le jeu de boules de l'auberge de la « Poste », à Epauvillers, une somme de 350 francs dont 140 francs reviendront à l'aubergiste, pour la location du jeu, le permis d'usage, le salaire du « requilleur », et d'autres frais éventuels.

Des prix de 60 fr., 40 fr., 20 fr. et 10 fr. seront répartis d'après le nombre de quilles abattues par 3 boules consécutives. Une action de 1 franc donne le droit de jouer 3 boules de suite mais le joueur est



JEU DE QUILLES.

A BRESSAUCOURT
CAFE DE L'ANNE.

A RECLERE
RESTAURANT DES GROTTES.

AOUT 1989

tenu de se faire inscrire pour au moins 5 «actions».

Toutes les quilles renversées, même par ricochet, ou celles qui se redressaient hors du quillier, seront valables. Une quille déplacée qui demeurerait debout sur le quillier ne pourra être comptée. Si la «première» renversée ou déplacée se redresse sur le quillier elle est annulée ainsi que toutes les quilles culbutées par la même boule.

Les prix seront donc répartis au prorata des quilles abattues et le même joueur pourra remporter plusieurs prix.

La «répartition» devra être jouée sans interruption jusqu'à concurrence de la somme de 350 francs.

Un joueur ne pourra s'absenter que durant vingt minutes au plus.

Une commission d'arbitrage de trois membres s'efforcera d'aplanir les litiges éventuels.

Un joueur n'aura point le droit de céder ses actions à un autre.

Si le montant prévu de 350 francs n'est pas atteint, les prix seront répartis au marc le franc.

Les règlements dont j'ai pu prendre connaissance dans ma carrière de joueur de boules (j'ai été un fervent de ce sport) étaient à l'avenant mais il va de soi que le montant de la «répartition», et partant celui des différents prix, peut être plus ou moins élevé. Souventefois le premier prix est un mouton et celui qui le gagne est tenu de verser les 2^e et 3^e prix en espèces

sonnantes et trébuchantes. Si la bête est estimée à 150 francs, par exemple, c'est 40 et 20 francs qu'il devra payer de sa poche.

C'est le charron (*ru'yi'*) ou le tourneur (*touin.nou*) qui fabrique les quilles et les boules (*bòl de gréy*). S'il est relativement facile de faire une quille il est assez difficile de tourner une boule. On scie d'abord une pièce de bois de la longueur et de la grosseur nécessaire. On décrit dessus un cercle (*souèsy*) avec le compas (*konpé*) puis on l'équarrit (*ribè lè kar*) et on l'arrondit quelque peu avec la hachette (*ètchat è min*). La boule ainsi grossièrement ébauchée est «centrée» au milieu du tour puis tournée. Pour obtenir une bonne sphéricité, on la «recentre», on la «recroise» (*rkou'ji'*) dans le sens opposé.

Une fois qu'elle est parfaitement ronde, on la «pince» sur le banc de menuisier (*bin d tchèpu*) puis on y pratique trois trous avec un perçoir, l'un pour le pouce, les deux autres pour y creuser plus aisément la «poignée». Celle-ci est forée avec l'*étcharp* et évidée (*vudi'*) avec une gouge (*gou'dji*). On la lime avec une râpe, on la racle avec un racloir (*réchat s.f.*) puis on la polit avec le papier d'émeri (*pèpi' d vouèr*).

C'est le menuisier (*mnuzi'*) ou le charpentier (*tchèpu*) qui préparent et installent le plancher, le «pont», le quillier et le «rebouloir» d'un jeu de quilles.

Le jeu de boules est encore le sport

préféré des petits villages mais dans les bourgs importants il se voit peu à peu délaissé par la jeunesse pour celui plus spectaculaire et plus passionnant du foot-ball.»

* * *

Le football! et quoi encore? L'automobile? La télévision? Tout en réalité dans notre monde en pleine mutation a contribué, en un demi siècle, à faire oublier cette tradition populaire si répandue que fut la pratique du jeu de quilles en plein air que le bowling mécanique, électronique et automatique, ne remplacera jamais.

Mais pour qu'il nous reste au moins des témoignages et le souvenir de ces temps si riches de traditions, laissons encore la parole à un ancien, M. Reynold Petitjean, aujourd'hui octogénaire, bourrelier à Souboz durant la première partie de ce siècle. M. Petitjean nous dit:

«On jouait en deux camps: il fallait donc un nombre pair de joueurs. Comme il y avait de bons et de mauvais joueurs, on ne pouvait jouer bons contre mauvais: donc on tirait au sort.

Cela se faisait de cette façon: chacun sortait son couteau de sa poche, un joueur les prenait tous, les tenait au-dessus de la boule posée par terre, et les lâchait d'un coup. les couteaux tombaient sur la boule et sautaient tout près

ou plus éloignés. Les «proches» formaient un camp, les «éloignés» le second !

Un «éloigné» commençait le jeu, puis un «proche», et ainsi de suite alternativement. Chaque camp comptait ses quilles tombées. Si la première quille (la plus grosse) restait debout, c'était un coup nul pour le joueur, même si toutes les autres tombaient. Il n'avait pas le droit de recommencer son coup.

On jouait ainsi trois fois de suite pour une partie, et on totalisait les points par camp. Si les deux camps arrivaient à un nombre égal de points, un joueur de chaque camp jouait une boule de plus, pour départager. Le camp perdant avait une «coche».

On jouait ainsi trois parties. Le camp qui avait 2 ou 3 coches payait le vin.

Après les trois parties on dissolvait les deux camps ; on reprenait les couteaux pour tirer au sort et on repartait pour une nouvelle partie avec des camps différents. Donc :

6 joueurs en 2 camps : chaque joueur joue 1 boule à tour de rôle, et cela 3 fois de suite. D'où :

une partie = $6 \times 3 = 18$ coups. (Avec 8 joueurs = 24 coups.)

Puis on recommence 3 fois avec les mêmes formations :

$3 \times 18 = 54$ coups. (Avec $8 : 3 \times 24 = 72$ coups.)»

Le requilleur touchait 20 à 50 ct. par partie.

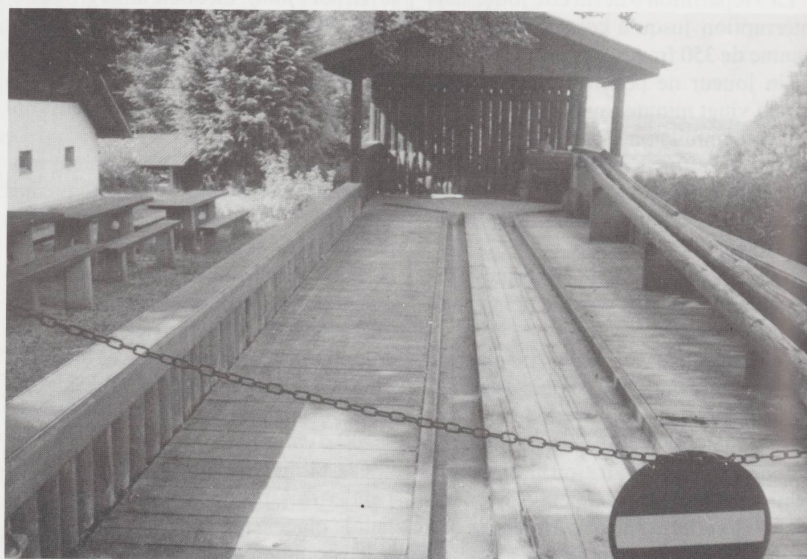
Et pour enrichir encore notre mémoire populaire, voici quelques notes prises en 1987 par Mlle Jeanne Bueche, architecte à Delémont et alors présidente de l'AS-PRUJ.

Ces derniers temps, écrit Mlle Bueche, je me suis occupée des *jeux de quilles* et j'ai fait plusieurs excursions pour aller voir où en trouvait encore. Chaque fois j'ai examiné l'auberge et ses alentours pour voir s'il y avait un jeu de quilles, puis je suis entrée au café où j'ai questionné le patron et les hommes présents

sur la manière de jouer. De ces quelques notes voici l'essentiel :

A *Mervelier*, un jeu existe derrière l'Hôtel de la Truite : le quillier et l'emplacement des joueurs sont couverts, mais pas la «piste». La patronne est en train de le faire remettre en état.

A *Movelier*, il n'y a plus de jeu. Au Restaurant du Soleil, on conserve les quilles dans un tonneau et on remonte un jeu lors de la fête du village. Ici on ne jouait pas en deux camps, mais individuellement, le dimanche après la messe



Restaurant des Grottes, à Réclère. (Photo J. Bueche).

et l'après-midi. Lors de concours, le premier gagnait un mouton !

A *Delémont*, au Restaurant du Mexique, le jeu est démolé depuis longtemps. On jouait en deux camps dont les membres étaient choisis comme l'a décrit M. Petitjean en laissant tomber les couteaux sur la boule : il y avait les proches et les éloignés.

Au Restaurant des Grottes de *Réclère*, le jeu, est en bon état, avec une « piste » de 12 mètres. Quiller et emplacement des jou-

eurs sont couverts. On jouait en deux camps : les proches et les éloignés, comme à *Souboz*. Lors de concours, le premier gagnait autrefois un mouton qui fut ensuite remplacé par un grand pain de sucre. Le 2^e gagnait un pain de sucre moyen et le 3^e en gagnait un petit. Les quilles de ce jeu ont été fabriquées par Robert Gigandet menuisier aux Genevez. On utilisait seulement « la fonte » (le bas) du tronc de l'arbre : érable, platane ou charme.

A *Bressaucourt*, la piste attenante au restaurant mesure 13,9 mètres. Construite selon les règles, les deux pistes de *Réclère* et *Bressaucourt* sont plus larges au départ qu'à l'arrivée (61 et 48 centimètres à *Réclère* ; 68 et 50 centimètres à *Bressaucourt*).

A *Vellerat*, le Restaurant du Coq d'Or n'a jamais eu de jeu de quilles, mais au début du siècle, il y avait un jeu de quilles au village à côté d'une ferme. On dit à *Vellerat* que les gauchers sont les meilleurs joueurs !

Disparition : enfin, conclut Mlle Bueche, partout où j'ai demandé si l'on connaissait d'autres jeux de quilles dans la région, on m'a dit non. Ils ont tous disparu !

Le jeu de quilles était si populaire, si répandu et sa présence tellement évidente qu'on n'a pas pris garde à sa disparition presque complète. Avec le concours des Préfectures de Courtelary, Moutier et La Neuveville et le Service des arts et métiers

de la République et Canton du Jura, nous avons dressé un état de la situation actuelle. (Voir tableau en page 40.)

Etrange destin que celui du jeu de quilles qui, après avoir enflammé et passionné d'innombrables générations, s'en va lentement dans l'oubli. Etrange passion que décrit merveilleusement Jules Surdez dans « La fêle du joueur de quilles » (Publication de Gilbert Lovis) « Les contes fantastiques du Jura - 1987 ».

La « fêle » du joueur de quilles

« Il y avait, voilà bien longtemps, un sire de Pleujouse qui ne pensait qu'à jouer aux quilles. Il aurait bien joué assis dans l'eau et lui tardait d'être au dimanche suivant pour pouvoir courir sur une place de jeu.

Vers la fin de la messe, il ne pouvait plus se voir à l'église. Sitôt dehors, il ne demeurait pas au pied des escaliers du cimetière pour écouter ce qu'on publiait, mais il saisissait vite deux petits garçons, pour qu'ils viennent « rebouler », et grondait les joueurs qui se faisaient un peu attendre. Ramassant tout aussi lestement les gages, il les laissait choir sur une boule et marquait les repères des « près » avec de la craie pour les distinguer des « loins ». Les équipes ainsi formées, il n'était plus question de perdre du temps en vains bavardages : le jeu était sacré.



Fête de Devlier, 1987.

(Photo R. Fleury)

District de Courtelary

Saint-Imier	Maison du Peuple	1 jeu ancien (géré par la Sté de quilles de l'Erguel — n'est pas ouvert au public)
Orvin	Rest. Cheval-Blanc	1 jeu automatique
Péry	Rest. de la Gare	1 jeu automatique

District de Delémont

Choindez	Hôtel von Roll	1 jeu automatique
Courroux	Rest. du Raisin	1 jeu automatique
Delémont	Hôtel Central (Pub)	1 jeu automatique
	Bonne Auberge	1 jeu automatique
Mervelier	Hôtel de la Truite	1 jeu ancien

District des Franches-Montagnes

Les Breuleux	Hôtel de la Balance	1 jeu ancien
Montfaucon	Rest. des Voyageurs	1 jeu ancien
Les Pommerats	Rest. du Cheval-Blanc	1 jeu ancien

District de Moutier

Malleray	Hôtel de la Gare	1 jeu ancien
Moutier	Rest. de l'Industrie	1 jeu ancien

District de La Neuveville

Lamboing	Rest. du Cheval-Blanc	1 jeu ancien
La Neuveville	Host. J.-J. Rousseau	1 jeu ancien

District de Porrentruy

Bressaucourt	Rest. de l'Ange	1 jeu ancien
Damvant	Rest. de la Poste	1 jeu automatique
Miécourt	Hôtel de la Cigogne	1 jeu automatique
Mormont	Auberge Saint-Hubert	1 jeu automatique
Porrentruy	Bar Le Pépin	1 jeu automatique
Réclère	Rest. des Grottes	1 jeu ancien

A cette liste on peut également ajouter les jeux de quilles anciens (démontables) utilisés lors des fêtes de village ou autres manifestations notamment à Bourrignon, Develier, Courchaipoix, Movelier, Châtillon.

(Etat relevé en 1988.)

Sa rage de lancer ses boules tournait si bien à la folie qu'il aurait volontiers enduré que ce fût toujours son tour de jouer. Quand il devait attendre, il ne cessait de trépigner et injuriait chacun pour rien : le « renquilleur » ne redressait jamais assez lestement les quilles, le « rebouleur » tardait à renvoyer les boules en bas du long chéneau de bois, les adversaires ne manquaient aucune occasion de franchir la limite en jouant, le « pont » n'était pas humidifié correctement, que sais-je encore. Quand on se risquait à le contredire, par exemple à propos d'une quille renversée ou non, il fallait être sur ses gardes car le sire de Pleujouse était prompt à vous sauter dessus poings en avant. Bref, sa rage était à son comble quand sonnait midi au clocher de l'église voisine ; il se mettait alors à jurer comme un chiffonnier parce qu'il fallait arrêter la partie pour aller manger. Pour pouvoir jouer aux quilles, il se serait volontiers passé de manger, boire et dormir ! »

* * *

Le sire de Pleujouse, se serait tout aussi bien passé de mourir s'il avait pu, parce qu'il...

Il ne prenait même pas le temps de dîner convenablement, nous dit encore Jules Surdez, tant il avait hâte d'aller relancer les autres joueurs du village pour jouer jusqu'au crépuscule.

Et, au fil des parties, les discussions s'animaient. On gesticulait autour de

l'ardoise. Chaque dimanche, de revirat en revirat, les scènes recommençaient plus épiques, enrichies d'expressions parfois nouvelles, parfois savantes qui allaient droit au cœur du vainqueur ou du vaincu.

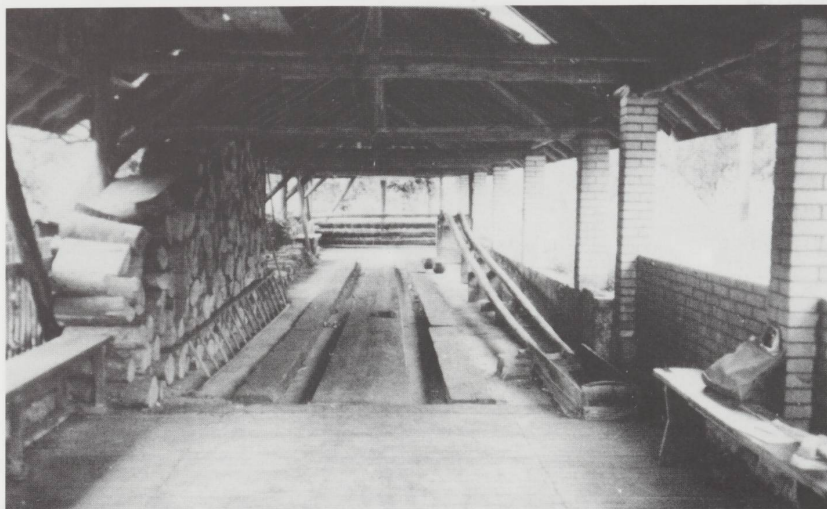
A l'image de Pleujouse, chaque village avait son sire ou même ses sires, champions de quilles fascinés et fascinants devant le quiller et dans les débats !

Mais outre le don de passionner le peuple, le jeu de quilles avait aussi le don de diviser les conjoints quand le mari rentrait émêché et tardivement, les habits encrassés, après avoir perdu ses mises ! Combien d'enfants, requilleurs et rebou-

leurs, qui après avoir éprouvés la joie d'encaisser leur dû, se sont vus sermonner parce que leur habit du dimanche était encrassé ou déchiré ?

Les anciens qui se souviennent ont tous, lié au jeu de quilles, un vaudeville à raconter. Avec les anciens jeux de quilles, c'est plus qu'un ensemble de souvenirs qui s'en va, c'est une tradition séculaire qui disparaît. Le Jura gardera-t-il au moins un souvenir de ces temps-là ? Le moment est venu d'y songer, demain il sera trop tard.

Robert Fleury
Develier



Le jeu de Bressaucourt. (Photo J. Bueche)

Notes

¹ *Le dju' d gréy* ou *le dju' d bòl*, le jeu de quilles ou le jeu de boules.

² La quille de gauche est le *kar da gâtch*, *lè dri'r d lè san gâtch*; la quille de droite est le *kàre de drouèt*, *lè dri'r d lè san drouèt*; ce sont les dernières des côtés, *lè dri'r dé san*.

³ C'était jouer au 9, *dju'r à nu'f*.

⁴ La quille placée au milieu du côté gauche, au fond, est l'*mouètan gâtch da dri'*; l'autre est le *mouètan drouè da dri'*.

⁵ *Rantch* ou *rantchie*, rang, rangée, ligne.

⁶ *Lè rantch de gâtch* (ou *de drouèt*) est le

rang formé par la première, un des renvois et un des coins.

⁷ On dit que la quille a été renversée (*rvouècht' pè dri'* ou *an rvenyin*). *S'à mink*, *s'à mink*, *to nèt*, dit-on d'un coup manqué. *Drasi'* se dit d'une quille debout, *bé* (rarement *béch*) d'une quille renversée: *la kère è bé*, *lè premi'r à bé*.

⁸ *Fère in kò d ché*, etc., dit-on en patois, *lè rantchi' yà*, *s'à in.n bèl bò*, *s'à in bé kò d bòl*, faire un coup de 6, etc., la rangée est abattue, c'est une belle boule, c'est un beau coup de boule.

⁹ *L'ankran.n* est aussi une coche, une encoche, une entaille, qu'on faisait jadis à une

planchette, pour indiquer le nombre de pièces de bétail qu'un éleveur chassait sur le pâturage. Un cheval nécessitait 2 *ankran.n*, une grande bête à cornes, 1 *ankran.n*, un veau, 1 demi-*ankran.n*. Actuellement, on n'entaille plus de planchettes, les inscriptions sont faites dans un registre, mais les termes archaïques sont toujours employés: *ankran.n* s.f., *ankran.n* v., *ankran.nman* s.m.

¹⁰ *To bôtè chu l minm*, *to y bôtè chu l dò*. C'est mettre la somme entière «sur le dos» du même joueur.

¹¹ *Yvè lè bou'n*, lever la borne, c'est gagner l'argent déposé. *Rèmèsè lè dju'*, c'est recueillir les enjeux. *Tni lè bou'n*, c'est avoir sur soi l'argent de la borne. *Etre chu lè bou'n*, c'est participer à ce jeu. *Botè son dju'*, c'est verser son enjeu. *S bôtè chu lè bou'n*, c'est prendre part à ce jeu.

¹² Cela s'appelle *f'èr è* (ou *pè*) *mouèti' fère pè mouètrans*, *pètèdji'*. Deux joueurs s'entendent pour partager la «borne».

¹³ C'est jouer aux camarades, *dju'r é kème-ràd*.

¹⁴ *Lé pré*, le *louin*; on dit aussi qu'ils sont dessus, ou dessous.

¹⁵ Il y a quelque 50 ans qu'en maints lieux du Jura on chaussait encore des sabots le dimanche, même pour aller à l'église. (En Ajoie entre autres.)

¹⁶ *Dju'r kò po dou*, jouer coup pour deux.

¹⁷ *Barouey* ou *lonpè*? demande-t-on au jeu de pair ou impair.

¹⁸ Ancien jeu de cartes qui a été supplanté par le yass.

¹⁹ Sorte de rams qui a déjà ruiné maints paysans dans le Jura; d'aucuns perdent parfois, en une nuit, une grande bête à cornes.



Les quilles du jeu de Bressaucourt. (Photo J. Bueche)